



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1030
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 61 oui

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2011, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2011, l'annexe aux comptes 2011 et le rapport de l'organe de contrôle du 4 mai 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

La Secrétaire:

Alfa Ouker Mangeat

Certifié conforme:

Le Président:

Eric Bertinat